

**PROCES VERBAL SUCCINCT  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 AVRIL 2015**

-----

Affiché le 17 Avril 2015

**SYMGHAV : ADHESION DE LA COMMUNE DE MARCOUSSIS**

Le Conseil communautaire, par 65 voix pour et 2 abstentions, approuve l'adhésion de la commune de Marcoussis au sein du syndicat mixte de gestion de l'habitat voyageur.

**CREATION DE L'ACTIVITE AQUAPHOBIE**

Le Conseil communautaire, par 65 voix pour et 2 abstentions, décidé de créer l'activité Aquaphobie et approuve la tarification et la mise en œuvre de cette activité.

**COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2014 : BUDGET PRINCIPAL, BUDGET ANNEXE SPANC, BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT, CREATION, ACHAT, VENTE ET LOCATION DE LOCAUX D'ACTIVITES**

Le Conseil communautaire, par 65 voix pour et 4 contre, approuve le compte de gestion du Receveur 2014 relatif aux budgets principal, SPANC et AMENCREA.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2014 BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil communautaire, par 63 voix pour et 4 contre, approuve le compte administratif de l'année 2014 relatif au Budget Principal.

**AFFECTATION DU RESULTAT 2014 BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil communautaire, par 63 voix pour et 4 contre, approuve l'affectation du résultat ainsi qu'il suit : 2 882 705,74 € en résultat de fonctionnement (ligne budgétaire 002) et 1819558,14 € en résultat d'investissement (ligne budgétaire 001).

**COMPTE ADMINISTRATIF 2014 BUDGET ANNEXE SPANC**

Le Conseil communautaire, par 63 voix pour et 4 contre, approuve le compte administratif de l'année 2014 relatif au Budget annexe SPANC.

**AFFECTATION DU RESULTAT 2014 BUDGET ANNEXE SPANC**

Le Conseil communautaire, par 63 voix pour et 4 contre, approuve l'affectation du résultat ainsi qu'il suit report du résultat d'exploitation (ligne budgétaire 002) pour un montant de 15 022,34€ et du déficit d'investissement pour un montant de 256 999,30€ (ligne budgétaire 001).

**COMPTE ADMINISTRATIF 2014 BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT, CREATION, ACHAT, VENTE ET LOCATION DE LOCAUX D'ACTIVITES**

Le Conseil communautaire, par 63 voix pour et 4 contre, approuve le compte administratif de l'année 2014 relatif au Budget annexe AMENCREA.

**AFFECTATION DU RESULTAT 2014 BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT, CREATION, ACHAT, VENTE ET LOCATION DE LOCAUX D'ACTIVITES**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation à la section d'investissement (ligne budgétaire 1068) pour un montant de 222 670,18€ , de reporter le solde à la section d'exploitation (ligne budgétaire 002) pour un montant de 20 896,55€ et de comptabiliser en dépenses sur la ligne budgétaire 001 le besoin de financement de la section d'investissement de 222 670,18€.

**BILAN DES ACQUISITIONS-CESSIONS 2014**

Le Conseil communautaire prend acte du bilan des acquisitions et des cessions pour l'année 2014.

**FIXATION DES DUREE D'AMORTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT, CREATION, ACHAT, VENTE ET LOCATION DE LOCAUX D'ACTIVITES**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les durées d'amortissement ainsi qu'il suit :

Constructions	30 ans
Installations générales, agencements-aménagement des constructions	15 ans

## VOTE DU TAUX 2015 DE LA CFE

Le Conseil communautaire, par 64 voix pour et 5 contre décide de maintenir le taux d'imposition 2015 de la CFE à 29,38%, soit 0% d'augmentation du taux.

## VOTE DES TAUX 2015 DE TH TFB TFNB

Le Conseil communautaire, par 57 voix pour, 9 contre et 3 abstentions, porte les taux d'imposition aux niveaux suivants :

Taxe habitation .....	<b>10,78 %</b>
Taxe foncier bâti .....	<b>3,25 %</b>
Taxe foncier non bâti.....	<b>2,16 %</b>

## FIXATION DES TARIFS 2015 DE LA PART VARIABLE DE LA TEOMI – PERIMETRE DU SICTOM D'AUNEAU – COMMUNE D'ANGERVILLE

Le Conseil communautaire par 65 voix pour et 4 abstentions, fixe les tarifs de la part incitative de la TEOMi ainsi qu'il suit :

Tarifs Partie variable		
	forfait bac	Levées
120 litres	59,00 €	1,70 €
240 litres	103,00 €	3,40 €
360 litres	147,00 €	5,10 €
660 litres	258,00 €	9,35 €
Tarifs pour les cas particuliers		
Partie variable logements sans bacs		191,00 €
Art 3,3,4 du règlement du service de la collecte des déchets		

## VOTE DU TAUX 2015 DE LA TEOM PAR ZONE

Le Conseil communautaire, par 62 voix pour et 4 abstentions, vote les taux ainsi qu'il suit :

### SIROM :

- 9 communes : Blandy, Bois Herpin, Bouville, La Forêt Sainte Croix, Marolles en Beauce, Mespuits, Puisselet le Marais, Roinvilliers, Valpuseaux : **10,53%**
- Brouy : **10,53%**
- Champmotteux : **10,53%**

### SICTOM du Hurepoix : Authon la Plaine, Chatignonville, Mérobert, Plessis Saint Benoist, Saint Escobille

Le taux voté par la Communauté de Communes pour les communes adhérentes doit être le taux voté par le syndicat, soit **9,80%**

### SIREDOM : Etampes

Compte tenu des prévisions des services de la Communauté et des prévisions du Siredom, le taux voté en 2014 est maintenu pour 2015, soit **11%**.

### SICTOM d'Auneau : Angerville

Le taux voté par la Communauté de Communes pour la commune adhérente doit être le taux voté syndicat, soit **8,43%**

SITOMAP Le taux voté par la Communauté de Communes pour les communes adhérentes doit être le taux voté syndicat, soit

- **Méréville 12,23%**
- **Estouches 15,10%**

## BUDGET 2015 BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil communautaire, par 60 voix pour 7 contre et 2 abstentions, adopte le budget principal 2015.

## BUDGET 2015 BUDGET ANNEXE SPANC

Le Conseil communautaire, par 62 voix pour 4 contre et 1 abstention, adopte le budget annexe SPANC 2015.

## **BUDGET 2015 BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT, CREATION, ACHAT, VENTE ET LOCATION DE LOCAUX D'ACTIVITES**

Le Conseil communautaire, par 65 voix pour et 4 contre, adopte le budget annexe AMENCREA 2015.

## **CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT N°204-2015 DU RELAIS ASSISTANT MATERNEL ITINERANT**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs et de financement ainsi que tous les actes afférents.

## **ANGERVILLE : AMENAGEMENT DU PONT LAFLEUR : DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Conseil communautaire à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à solliciter toutes les subventions possibles pour le financement des travaux de gestion alternative des eaux pluviales et à signer l'ensemble des documents afférents.

## **PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL : APPROBATION DU PLAN**

Le Conseil communautaire, par 67 voix pour et 2 abstentions, approuve le Plan Climat Energie Territorial et la mise en place d'une démarche de suivi et d'évaluation des différentes réalisations dudit Plan.

## **LIAISON RD191 PARC SUDESSOR : INCORPORATION DES BIEN VACANTS ET SANS MAITRES DANS LE DOMAINE INTERCOMMUNAL**

Le Conseil communautaire, par 67 voix pour et 2 abstentions, décide de transférer les biens dans le domaine intercommunal public consécutif de la renonciation de l'exercice des droits de la commune d'Etampes et autorise Monsieur le Président à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet dont la cession desdites parcelles à la Communauté de Communes de l'Etampois Sud Essonne.

## **CONTRAT DE BASSIN : ESSONNE AVAL 2015-2018**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le projet de contrat de bassin « Essonne Aval » 2015-2018 à conclure avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie, le Conseil Régional d'Ile-de-France, le Conseil Général de l'Essonne, le Conseil Général de Seine-et-Marne, ainsi qu'avec douze maîtres d'ouvrage, dont le SIARCE porteur et animateur du contrat, et quarante-deux communes du bassin versant considéré, et autorise Monsieur le Président à signer ledit contrat ainsi que tous documents afférents.

## **INDEMNITE DE FONCTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS DE LA CCESE**

Le Conseil communautaire, par 67 voix pour et 2 contre, décide de fixer ainsi qu'il suit les indemnités de fonction :

Président	74.24% de l'indice brut 1015
Vice-Président	14.85% de l'indice brut 1015

## **DESIGNATION DESREPRESENTANTS DE LA CCESE DEVANT SIEGER AU COMITE SYNDICAL MIXTE D'ETUDES D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE LA BPAL.**

Le Conseil communautaire, par 65 voix pour et 4 abstentions, désigne ainsi qu'il suit les représentants audit syndicat :

- Francis TASSIN
- Fany MICHOU
- Stéphane PRADOT

## **PACTE TERRITORIAL POUR LE DEVELOPPEMENT SUD ESSONNE**

Le Conseil communautaire, par 65 voix pour et 4 abstentions, décide de prolonger le PACTE jusqu'au 30 septembre 2016.